Bonnes vacances !

Juillet 2011

N°64

Argancy 2011

Sommaire

Conseil municipal du 11 mars 2011 4-6
Conseil municipal du 29 mars 2011 7-9
Conseil municipal du 13 mai 2011 10-12
Budget 13

Travaux 13-14

Groupe scolaire 15-18

- Visite de la caserne des pompiers
- Les CP vont au cinéma
- Les CM2 découvrent l'électricité
- Voyage dans le passé

Vivre à Arqancy 19-25

- Nettoyage de printemps
- 12 400 bulbes plantés au printemps
- Troc aux plantes
- Formation à l'utilisation du défibrillateur
- Joyeux anniversaires
- Nouveau conseil de fabrique
- Les restos du coeur
- Commémoration du 8 mai 1945
- Fête nationale
- Messes
- Collecte de sang
- Collecte des ordures ménagères
- Familles Rurales déménage
- Tranquillité vacances
- Permanences médicales 26
- Etat-civil 27

Edito

Il y a trois ans, je me suis engagée comme conseillère municipale et tous ensemble, nous nous efforçons d'améliorer votre cadre de vie.
Travaillant dans plusieurs commissions, deux me tiennent particulièrement à coeur: celle qui concerne les associations et celle des maisons fleuries qui s'est ouverte aux bourses aux plantes, aux visites de jardins et cette année, à un marché fermier qui a eu beaucoup de succès grâce à la bonne volonté de notre jury et des bénévoles.

Nous avons à Argancy de nombreuses associations qui apportent une dynamique à nos trois villages. Mon plus grand souhait serait que les habitants s'investissent davantage dans les comités de ces associations pour leur permettre de perdurer.

Donner un peu de son temps selon ses possibilités ce n'est pas grand chose, mais cela apporte beaucoup. C'est important pour la vie de nos villages qui, sans ces associations, seraient comme beaucoup d'endroits malheureusement des « villages dortoirs ».

Il fait bon vivre à Argancy et ce beau printemps précoce m'incite à vous inviter à parcourir les rues et les ruelles pour y découvrir les plantations proposées par nos employés communaux. Vous aussi, participez à l'embellissement de notre commune en fleurissant vos habitations.

Découvrir les beautés de cette nature qui nous entoure, quel bonheur !

Marie-Thérèse PERRIN
Conseillère municipale

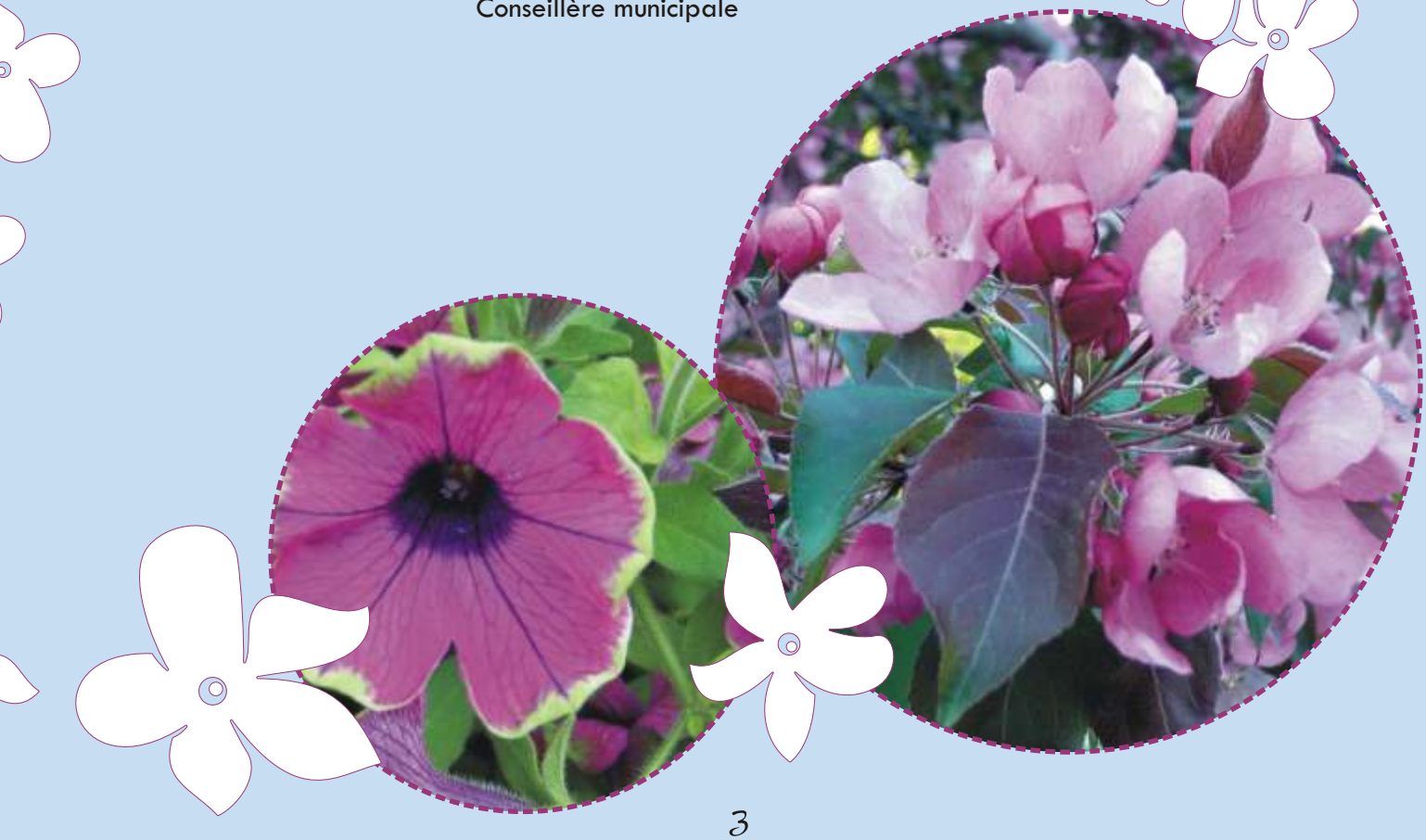

Demande de subventions pour la renaturation des Ballastières d'Argancy

Les « Ballastières d'ARGANCY » ont été classées Espace Naturel Sensible (ENS) du Département en date du 11 octobre 2010 après l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et ce, sur la base des résultats du diagnostic écologique réalisé par le bureau d'études ESOPE en 2009/2010.

Dans le cadre de la mission qui leur avait été confiée, ESOPE a ensuite rédigé le plan de gestion du site pour les six prochaines années. Les fiches actions afférentes ont été validées par le comité de pilotage en date du 25 janvier dernier.

Y compris la maîtrise d'œuvre, les différents travaux de renaturation des ballastières ont été estimés à environ 178 000 € HT. Pour leur financement, la commune pourrait bénéficier de subventions du Conseil Général de la Moselle et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter toute subvention auprès des structures compétentes et l'autorise à signer tous documents afférents à ce projet.

Compte de gestion 2010

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2010 des opérations financières de la commune d'ARGANCY, compte établi par Madame la Perceptrice de Vigy. Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2010 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2010 et à l'unanimité donne quitus à Madame la Perceptrice de Vigy chargée du suivi des comptes de la commune d'ARGANCY.

Compte administratif 2010

Monsieur le Maire, pour traiter ce point de l'ordre du jour, quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Jean-Paul VETZEL, 1er Adjoint au Maire. Monsieur le Président présente les comptes de l'année 2010.

Section fonctionnement
- recettes 2 144 196,29 €
- dépenses 1 100 640,22 €
- résultat + 1 043 556,07 €

Section investissement
- recettes 1 224 510,67 €
- dépenses 872 811,84 €
- résultat + 351 698,83 €

Résultat d'investissement de 2009 reporté sur 2010 : - 673 210,54 €
Excédent de recettes 2009 reporté sur 2010 : 332 555,88 €
Excédent de clôture 2010 : 1 054 600,24 €

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2010 et donne quitus à Monsieur le Maire pour la gestion financière des comptes 2010. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le compte administratif 2010 ainsi présenté. Monsieur le maire revient en séance et reprend la présidence de la réunion du conseil.

Affectation du résultat

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 043 556,07 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A- Résultat de l'exercice	+1 043 556,07 €
B- Résultat antérieur reporté	+332 555,88 €
C- Résultat à affecter	+1 376 111,95 €
D- Solde d'exécution d'investissement Déficit (besoin de financement)	- 321 511,71 €
E- Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement	- 966 643,00 €
F- Besoin de financement = D+E	1 288 154,71 €
Décision d'affectation	
1- Affectation en réserves R1068 en investissement	1 288 154,71 €
2- Report en fonctionnement R002	87 957,24 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'affectation du résultat 2010 ainsi présentée.

Maîtrise d'oeuvre pour le boulodrome couvert et la salle d'activités associatives

Monsieur le Maire présente les résultats de son appel d'offres pour désigner la maîtrise d'œuvre pour réaliser la construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités associatives : montant estimé des travaux à 612 000,00 € HT.

Architectes :

- SIMON Architecte à Villers les Nancy, honoraires 12 %
- G STUDIO à Strasbourg, honoraires 13,2 %

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire retient, par 12 voix pour et 2 abstentions, Monsieur SIMON, Architecte, comme maître d'œuvre pour réaliser les projets et le suivi de la construction d'un boulodrome couvert et une salle d'activités associatives, honoraires fixés à 12 % du coût des travaux.

Emplois d'été

Conformément aux années précédentes, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans et plus, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux. Monsieur le Maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

Le conseil municipal donnera priorité aux jeunes n'ayant jamais travaillé pour le compte de la commune. Le nombre d'embauche sera limité à 16 personnes.

Etude de sol avant construction

Pour établir une étude de sol sur le terrain devant recevoir les bâtiments du boulodrome et de la salle d'activités associatives, Monsieur le Maire présente les conditions financières des candidats qui ont répondu à sa demande :

- Société GEOTEC FRANCE : 2 050,00 € HT
- Société FONDASOL : 2 780,00 € HT
- Société Hydrogéotechnique Est : 3 892,98 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la société la moins disante : Société GEOTEC FRANCE, Agence de Nancy. Cette proposition est acceptée par 12 voix pour et 2 abstentions. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer ce marché et de le faire exécuter.

Mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis pour une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé. Plusieurs candidats ont répondu à sa demande :

- Société SATM 3 750,00 € HT
- SARL DIAGNOSIE 4 800,00 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir la Société SATM. Cette proposition est acceptée par 11 voix pour, 2 abstentions et 1 contre.

Appel d'offres pour la réfection des voiries

Les réponses à l'appel d'offres du marché « Réfection de la chaussée du lotissement de la Chapelle et rue de la Côte » et réfections diverses ont donné les résultats suivants :

- Société EUROVIA 231 390,04 € HT
- Société STRADEST 205 576,28 € HT
- Société SGREG EST 172 689,44 € HT
- Société TRABET LORRAINE 225 047,00 € HT
- Société Jean LEFEBVRE 203 652,21 € HT
- Société EUROPEAN TP 209 262,20 € HT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres communale a vérifié les offres faites par les entreprises. La commission propose de retenir la société la moins disante, SGREG EST pour un montant de 172 689,44 € HT, soit 206 536,57 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme le choix de la commission d'appel d'offres et charge Monsieur le Maire de notifier le marché à la Société SGREG EST.

Achat d'un véhicule pour les ateliers municipaux

Monsieur le Maire donne les résultats de sa prospection pour l'achat d'un camion benne pour les ateliers municipaux en remplacement d'un véhicule usagé.

Véhicule traction à roues simples :

- Société CITROEN coût 22 429,90 € HT
- Société RENAULT coût 25 404,27 € HT
- Société IVECO coût 25 900,00 € HT
- Société FORD coût 24 929,60 € HT

Véhicule à propulsion et roues jumelées :

- Société IVECO 27 500,00 € HT
- Société FORD 23 133,20 € HT

Souhaitant un véhicule à propulsion et roues jumelées, Monsieur le Maire propose de retenir le véhicule roues jumelées FORD : coût 23 133,20 € HT.
Le conseil municipal retient, à l'unanimité, l'achat du véhicule FORD roues jumelées et autorise Monsieur le Maire à réaliser cet achat.

Taxes communales 2011

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 sur la base des taux existant en 2010.

- Taxe d'habitation : 9,20 %
- Taxe foncière bâtie : 9,04 %
- Taxe foncière non bâtie : 36,77 %

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide à l'unanimité, de maintenir pour 2011 les mêmes taux que 2010.

Résiliation du mandat Euro-Moselle

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la résiliation du mandat Euro-Moselle du 19/12/2003 concernant l'étude et la réalisation des aménagements des étangs suivis d'un avenant du 19/04/2007 de tranche optionnelle, réalisation des aménagements.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre fin à ce mandat vu les travaux réalisés par la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz et le classement ENS d'une partie des étangs.

Budget 2011

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roland MARTIN, conseiller municipal, pour présenter le budget 2011. Celui-ci a été établi en relation avec la commission « finances » du conseil municipal.

Section fonctionnement

- Dépenses prévues : 2 375 957,24 €
  Dont 1 200 000 €
  (virement à la section investissement)
- Recettes prévues : 2 375 957,24 €
  Dont 87 957,24 € (excédent 2010)

Section investissements

- Dépenses prévues : 2 928 736,71 €
- Recettes prévues : 2 928 736,71 €
  Dont 1 288 154,71€ de besoin de financement

Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité, le budget 2011 ainsi présenté et charge Monsieur le Maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy.

Contrôle technique du boulodrome et de la salle d'activités

Monsieur le Maire communique au conseil municipal les résultats de l'appel d'offres pour une mission de « contrôle technique de construction » pour les travaux de construction d'un boulodrome et d'une salle d'activités :

- Société SOCOTEC : 6 720,00 € HT
- Société APAVE 5 765,00 € HT
- Société DEKRA 7 800,00 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir la société la mieux disante à savoir :

- Société APAVE, agence de Metz
- Coût : 5 765,00 € HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, entérine la proposition de Monsieur le Maire et le charge de notifier ce marché à la Société APAVE.

Attribution des subventions

Monsieur SPEYER Edmond, adjoint chargé des relations avec les associations de la commune, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande et à l'avis de la commission municipale chargée de la communication avec les différents comités.

A.C.M.F.	300 €
Association des Cavaliers Propriétaires	800 €
Amicale de pêche	1 600 €
Amicale du Personnel	4 200 €
APEI	1 350 €
BOOTLEGGERS (subv. déjà versée)	2 500 €
Comité de gestion	10 000 €
CYVM	1 500 €
Amicale des donneurs de sang	350 €
Ecole Intercommunale de musique	8 200 €
Orchestre d'harmonie	1 500 €
Familles Rurales	4 500 €
Contrat enfance jeunesse 2011 AFR	28 000 €

Inter association	1 000 €
Les félins	300 €
ORA Jeunes MJC (-1000 avance)	2500 €
Argancy pétanque	1500 €
Pré au coeur	300 €
Rugy loisirs	300 €
Tennis Club Argancy	3 000 €
U.S. Argancy (+ 300 €, 75 ans)	4 000 €
Vie Libre	400 €
Conseil de fabrique	1 200 €
Quad 9	300 €
Colombophile	300 €

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2011 et charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.

Approbation du POS

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13 et R 123-15 à R 123-25 ;
- Vu la réunion du conseil municipal, en date du 28 janvier 1980, approuvant le Plan d'Occupation des Sols ;
- Vu la réunion du conseil municipal, en date du 07 janvier 2011, engageant la modification du P.O.S. ;
- Vu l'arrêté municipal n° 03/2011 en date du 24 janvier 2011 et l'arrêté municipal rectificatif n° 18/2011 en date du 09 février 2011, prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols ;
- Vu la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg, en date du 11 janvier 2011, désignant comme commissaire enquêteur Monsieur Serge LACOUE ;
- Vu les conclusions du commissaire enquêteur et les réponses du conseil municipal apportées par Monsieur le Maire et confirmées lors de la réunion de ce conseil, en date du 29 mars 2011;

Le conseil municipal, considérant les résultats de l'enquête de modification du P.O.S. et les réponses consignées par le commissaire enquêteur et par Monsieur le Maire, considérant que le projet de modification du P.O.S., tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier de modification du P.O.S. tel qu'il est annexé à la présente délibération . Cette délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-4 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie un mois et d'une mention dans un journal.
- conformément aux articles L 123-10 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Argancy aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.
- la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du Plan d'Occupation des Sols ne seront exécutoires conformément à l'article L 123-12 que dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du Plan d'Occupation des Sols, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces observations. Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal), la date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie. La présente délibération, accompagnée du dossier du Plan d'Occupation des Sols qui lui est annexé, est transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet).

Décisions modificatives de crédit

- Vu la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation et notamment son article 16,
- Vu les crédits inscrits au budget à l'article 020 – dépenses imprévues, le Maire d'Argancy décide d'affecter à l'article 202 et à l'article 205 insuffisamment dotés les crédits ci-dessous :

Section investissement		
Dépenses		
Article	Libellés	Montant
202	Frais étude et modification du POS	+1 300 €
205	Concession, licence, brevet ... (informatique)	+1 000 €
020	Dépenses imprévues	- 2 300 €
	TOTAL	0

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit.

Police municipale

Suite à la décision du conseil municipal de Flévy de ne pas renouveler son adhésion à la convention de mise à disposition du service de la police municipale d'Ennery, le conseil municipal d'Ennery soumet à ses partenaires d'Ay-sur-Moselle, Argancy, Chailly-lès-Ennery, Malroy et Trémery un avenant à la convention prenant acte de la décision de Flévy (ci-joint copie de la délibération du conseil municipal d'Ennery en date du 28 mars 2011).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service de la police municipale d'Ennery. Monsieur le Maire est chargé de son application.

Convention avec la SPA

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SPA lui proposant les conditions de renouvellement de la convention de fourrière. Cette nouvelle convention couvre la période allant du 1er mai 2011 au 31 décembre 2011.
Le tarif appliqué à compter du 1er mai 2011 est de 1,02 € par habitant.
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle convention et charge Monsieur le Maire de la signer.

Résiliation du lot de chasse n°3

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu des changements d'affectation de la zone des étangs. La commune désire résilier le bail de chasse n°3 (zone écologique protégée, piste cyclable, loisirs). Ce lot représente 246 ha (sans la réserve HOLCIM) et ne sera plus loué. Les terrains de l'autre côté de l'autoroute, sur les Vignes et Saussaie, représentent 30 ha. Ils pourraient être reloués et attribués à un ou deux autres locataires. Il n'y aura pas de produit de la chasse pour le lot n° 3 pour l'année 2011. Une nouvelle répartition du produit de la chasse sera établie pour 2012.

Après délibération, le conseil municipal prend acte des propositions de révision des lots de chasse de la commune.
A l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions de remodelage et charge Monsieur le Maire d'informer les personnes et les services de ces changements. La décision définitive pour 2012 sera prise après concertation avec les locataires des lots 1 et 2.

Centre inter-paroissial

Dans le projet intercommunal d'étude de faisabilité d'un centre pastoral intercommunal sur le site d'Ennery, Monsieur le Maire d'Ennery soumet aux différents conseils municipaux un premier projet financier de participation à la construction du centre pastoral .
Décompte prévisionnel en cas de participation de l'ensemble des communes de l'interparoisse.

Commune	Population	Quote-part	Montant TTC
ARGANCY	1365	19,30%	90 545,51 €
AY-SUR-MOSELLE	1586	22,43%	105 205,26 €
CHAILLY-LES-ENNERY	348	4,952%	23 084,13 €
ENNERY	1675	23,68%	111 108,96 €
FLEVY	572	8,09%	37 942,88 €
MALROY	400	5,66%	26 533,48 €
TREMERY	1 126	15,92%	74 691,76 €
TOTAL	7 072	100%	469 112,00 €

Après délibération, le conseil municipal décide, par 1 voix pour et 14 voix contre de ne pas s'engager dans ce projet.

Honoraires d'architecte

Lors de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2011, la maîtrise d'œuvre pour l'étude et le suivi de la construction d'un boulodrome couvert et une salle d'activités associatives avait été attribuée à Monsieur SIMON, Architecte, dont les honoraires se portaient à12 %.
Après négociation celui-ci accepte de ramener ses honoraires à 11 %.
Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, charge Monsieur le Maire de régler les honoraires.

Mise en oeuvre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du contenu de la réforme fiscale de l'aménagement adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010, (n° 2010-1658) parue au Journal Officiel du 30 décembre 2010.
Un chapitre « Fiscalité de l'aménagement » est intégré dans le Code de l'Urbanisme. Cette réforme entrera en vigueur le 1er mars 2012.
Les collectivités territoriales doivent prendre les délibérations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif avant le 30 novembre pour l'année suivante et donc avant le 30 novembre 2011 pour la première mise en œuvre en 2012.
Le dispositif est composé de 2 taxes qui se complètent, la taxe d'aménagement et le versement pour sous-densité.

La taxe d'aménagement
La taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement.
Monsieur le Maire propose de fixer cette taxe à 5 % sachant que la TLE existante est fixée à 5 %.
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la taxe à 5 %.

Le versement pour sous-densité
Concernant le versement pour sous-densité, Monsieur le Maire propose de ne rien décider pour l'instant. Il est nécessaire d'avoir des précisions sur la valeur de cette nouvelle taxe avant de prendre une décision.

Tarif du nouveau columbarium

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la révision du tarif du nouveau columbarium.
Par délibération, en date du 12 novembre 2010, le conseil municipal avait fixé le tarif d'une case à 765,00 €.

N'ayant pas la possibilité d'offrir un tarif inférieur à 765,00€ dans le nouveau columbarium, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réduire le tarif à 400,00 € la case.

Fresque du tennis

Suite au travail de la fresque sur le mur anti-inondation du groupe scolaire d'Argancy, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de poursuivre la fresque à l'intérieur du mur des courts de tennis et présente le devis de l'association 1 phase 2 styles :

- Coût des travaux 12 300,00 € HT
- Surface à peindre : 150 m²

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, accepte ce devis ainsi présenté.

Diverses propositions

Madame Jocelyne EMMENDOERFFER, Conseillère municipale, propose de relancer une formation défibrillateur fin 2011.

Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, Adjoint au Maire, propose de former le personnel municipal aux premiers secours (AFPS), ouverture aux habitants. Monsieur Jean-Paul VETZEL, Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, Adjoints au Maire et Madame EMMENDOERFFER, Conseillère municipale, s'occupent de mettre ce projet en place.

Monsieur Nicolas FREY, Conseiller municipal, propose une formation sur l'éco-conduite pour l'ensemble des habitants.

Mur antibruit

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte-rendu de la réunion du 08 avril 2011 concernant le mur antibruit sur la commune d'Argancy ainsi que la répartition suivante :

Coût investissement estimé :	900 000,00 €
• Commune d'Argancy : 2,22 %	20 020,00 €
• SANEF : 85,67 %	771 040,00 €
• Région Lorraine : 2,44 %	21 960,00 €
• Conseil Général 57: 2,50 %	22 500,00 €
• FEDER : 7,16 %	64 480,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la répartition suivante.

Maîtrise d'oeuvre des gravières d'Argancy

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis du Bureau d'Etudes ESOPE pour les travaux sylvicoles et restauration des mares. Les honoraires sont fixés à 10 % du montant global des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de son application.

Budget

Bilan 2010 de la cantine-garderie

Dépenses	
Achats alimentation	30 644,45 €
Achats divers	826,55 €
Services extérieurs	3 023,33 €
Charges de personnel	63 692,18 €
Charges de gestion	5 554,40 €
Total des dépenses	**103 740,91 €**
Recettes	
PS reçue de la CAF	6 371,00 €
Participation des familles	40 565,11 €
Subvention CAF	20 000,00 €
Total des recettes	**66 936,11 €**

Fréquentation du service

Nombre d'heures de présence dont périscolaire	15 870,00
Nombre de journée enfants	6 446,00
Nombre d'enfants différents inscrits	105

Effectifs moyen journalier (du 4/01/2010 au 17/12/2010)

Matin : 1436 jours enfants /138 jours	10,41
Midi : 6091 jours enfants /138 jours	44,14
Soir : 1666 jours enfants /138 jours	12,07

Avec des recettes de 66 936,11€ pour des dépenses de 103 740,91 €, le service de cantine garderie a coûté à la commune en 2010 36 804,80 €.

Travaux

Réalisation de la fresque sur le mur anti-inondation

L'association «1phase 2 styles» d'Argancy dont le président est Justin LESAGE a conçu ce projet en collaboration avec Familles Rurales et Ora-Jeunes. La réalisation en revient à Vincent CHONÉ, Matthieu LYPINSKI et Cédric MILLOTTE, graphistes de profession. Le coût est de 35 000 €. Lors du dernier conseil, les élus ont souhaité y ajouter le mur côté tennis pour une somme de 12 300 €.

Félicitations aux artistes !

En juillet 2010, le conseil municipal avait décidé la réalisation de fresques sur le mur anti-inondation qui entoure l'école. Chantier important puisqu'il s'agissait de décorer 1500 m².

C'est à présent chose faite ! Le long du ruisseau côté école maternelle, vous pouvez découvrir une fresque florale basée sur le thème de la nature. Face aux terrains de sports, les joueurs des différents terrains sportifs d'Argancy sont représentés.

Réfection de la voirie

Rue de la Côte

Rue du Terreau

Rue aux Champs

Accès au stade de foot

Rénovation du parc informatique de l'école

Depuis 2009, le conseil municipal a décidé de procéder au remplacement du parc informatique du groupe scolaire. La dernière phase s'est déroulée au mois de mars 2011.

Le parc se compose de 22 postes, 2 portables, 2 vidéoprojecteurs et de 4 imprimantes.

Il a été changé pour l'école primaire :

- 9 postes et une imprimante pour la salle informatique
- 4 postes dans les classes (1 par classe), ils sont tous en réseau
- 1 poste et une imprimante pour la direction de l'école
- 1 poste et une imprimante pour la bibliothèque

Il a été changé pour l'école maternelle :

- 2 postes dans les classes (1 par classe)
- 1 poste et 1 imprimante pour la direction de l'école

A ce matériel existant il a été rajouté :

- 1 portable et 1 vidéoprojecteur pour l'école primaire
- 1 portable et 1 vidéoprojecteur pour l'école maternelle
- 4 postes et 1 imprimante pour la création d'un atelier informatique pour l'école maternelle (tous en réseau)

Le coût total de cette opération s'élève à 26 000 €.

Groupe scolaire

Visite de la caserne des pompiers de Metz

C'est par un bel après-midi de printemps que les élèves de grande section maternelle ont eu la chance de visiter la caserne des pompiers de Metz.
Après avoir été fortement intimidés par la taille de la caserne, les élèves ont très vite interrogé les pompiers sur leur métier, avec des questions bien préparées au préalable en classe.
Le moment le plus impressionnant fut sans conteste le déploiement de la grande échelle de 32 mètres. Un souvenir impérissable !

Sorties cinéma

Les élèves de CP se sont rendus au Caméo Ariel dans le cadre du festival Alonzanfan pour assister à la projection du film « Ma petite planète chérie ».
9 histoires sur le thème de l'écologie vécues à travers 3 personnages : 2 enfants, Coline et Gaston et une araignée, Zina.
Les histoires :

- ***«Le voyage d'une goutte d'eau»*** qui explique le cycle de l'eau.
- ***«De l'air, de l'air»*** qui parle de la pollution atmosphérique.
- ***«Le hérisson amoureux»*** traite de la biodiversité dans les haies.
- ***«Tintamarre et bouche cousue»*** qui parle des nuisances et du bruit.

Dans le cadre de la «quinzaine cinéma jeune public» tous les élèves de l'école maternelle se sont rendus au Caméo-Ariel pour assister à une projection du film tchèque « Le criquet ». Film choisi par les enseignants afin de compléter et d'illustrer un travail sur les instruments de musique.

Visite au Musée d'Arlon

Les élèves de CE1-CE2 de Vincent ROUBER sont allés en Belgique visiter le musée d'Arlon. Très intéressés, ils ont notamment découvert une moissonneuse inventée par les Celtes de la Gaule Belgique dont la Lorraine actuelle faisait partie. L'invention a été ensuite perdue puisque jusqu'au Moyen Age on moissonnait de nouveau à la faucille.

Les CM2 découvrent l'électricité

Site du Pontiffroy

Dans le cadre de l'enseignement des sciences, les CM2 ont étudié l'énergie sous toutes ses formes et plus particulièrement l'énergie électrique. Dans le cadre du partenariat UEM/Inspection Académique de Moselle, ils se sont rendus sur le site du Pontiffroy. A l'aide de petites expériences, ils ont appréhendé les particularités de l'électricité et de ses dangers. A travers la visite du Musée, ils ont découvert la rapidité des évolutions technologiques et esthétiques de la 2ème partie du XXème siècle dans la vie quotidienne.

Ils se sont rendus ensuite à l'usine d'électricité d'Argancy. Ils ont appris à distinguer le barrage et la centrale électrique dont ils ont étudié le fonctionnement dans les moindres détails. Le côté historique n'a pas été oublié puisque la centrale fait partie du patrimoine de la commune.

Usine d'Argancy

Voyage dans le passé

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 d'Argancy ont participé à la sortie organisée par l'association des Anciens Combattants d'Ennery. La journée a commencé par la visite de l'ouvrage fortifié du Simserhof, 4ème plus grand site de la ligne Maginot. Films, visites à pied et en train ont permis aux élèves fort intéressés de découvrir le rôle de ce fort, l'armement de l'époque et la vie quotidienne des soldats qui y étaient cantonnés.
L'après-midi au musée de la mine de Petite Rosselle, l'ancien mineur qui était leur guide a dû répondre aux nombreuses questions des enfants concernant l'extraction du charbon et les conditions de travail ainsi que des dangers rencontrés au fond. Pour tous les élèves, ce fut un voyage à travers le passé historique et économique de leur région.

Course d'orientation

Les CE1 et CE2 ont participé à une course d'orientation sur le parcours de santé à Semécourt.

A noter

Le transport lors des sorties scolaires est intégralement pris en charge par la municipalité.

Groupe scolaire

Histoires d'Afrique

Un conteur africain est venu à l'école faire découvrir un autre univers aux enfants.

Pique-nique à l'école

Passer une journée à l'école, temps de pause de midi compris a constitué l'action finale du volet culturel de cette année scolaire.

Un programme attrayant mais néanmoins chargé attendait tous les élèves de la Petite Section au Cours Préparatoire. Celui-ci permettait également de mettre en œuvre concrètement la liaison Grande Section et Cours Préparatoire. Départ le matin pour Metz direction « Salle Braun » pour assister au spectacle « Quand je serai grand , je serai un arbre ».

Retour à l'école et pique-nique en commun sur les espaces verts du groupe scolaire (la météo était favorable). L'après-midi, quatre ateliers dédoublés ont permis aux élèves d'agir ensemble sur un thème identique en fonction de leur niveau avec l'aide des plus grands. Une organisation conséquente qui a demandé l'aide de parents.

Nettoyage de printemps

Nettoyage de printemps des CP

Les petits du CP ont voulu à leur façon participer au nettoyage de printemps en ramassant les déchets dans la cour de l'école, l'herbe, les haies et ainsi préserver la nature qui les entoure quotidiennement.

Un grand merci à tous

La municipalité tient à remercier chaleureusement tous les enfants qui, par cette action, ont contribué à la préservation de la nature en prenant conscience de son enjeu.
Nous remercions également tous les adultes. Que chacun et chacune témoignent, à leur manière, auprès des uns et des autres afin de faire comprendre que ce «nettoyage de printemps» ne doit pas être le geste d'un jour mais une action quotidienne. Nos trois villages pourraient, ainsi, être très agréables à arpenter.

80 personnes se sont mobilisées pour nettoyer la commune

L'Inter-association, en partenariat avec la municipalité, a organisé le nettoyage de printemps. 80 personnes ont participé à cette opération. Répartis en groupe, les habitants ont nettoyé les abords de la Moselle, de la base nautique d'Olgy jusqu'à Rugy ainsi que les voies périphériques des trois villages de la commune. Munis de gants, sacs poubelle et pinces, ils ont fait la chasse aux détritus. Cette initiative a permis de remplir une benne contre deux l'année précédente à la grande satisfaction des organisateurs. Tous les participants se sont retrouvés à la salle des fêtes pour partager un repas bien mérité, offert par la municipalité.

12 400 bulbes à fleurs ont été plantés pour embellir le village

Conscients de nos responsabilités en matière de développement durable et d'adaptation aux nouvelles directives environnementales, les services techniques, en collaboration avec les élus, ont renforcé le fleurissement printanier.
Suite au succès de la mise en place manuelle de 1200 narcisses jaunes et blancs dans les pelouses de l'école en 2009, la plantation mécanisée s'offre à nous.
L'intervention à l'automne dernier nous a permis de couvrir 180 mètres linéaires de narcisses aux entrées de Rugy et d'Olgy ainsi que 80 mètres linéaires d'un mélange de narcisses, tulipes et muscaris à l'entrée d'Argancy.

Près de 11 200 bulbes à fleurs sont venus égayer notre printemps cette année.
Au fil des ans, grâce à cette naturalisation, les bulbes se multiplient, ce qui explique l'inconvénient majeur, le fauchage tardif !
Facile à mettre en œuvre (par la plantation mécanisée !), d'entretien réduit et d'un faible coût au m² grâce à sa grande pérennité (durabilité de 10 ans pour les mélanges de narcisses et de 5 ans pour les tulipes), notre fleurissement printanier est une belle alternative économique et esthétique.

Concours fleurissement et rénovation de façades

Chaque année, le SIVOM des cantons de Vigy et de Montigny-nord organise un concours de fleurissement et un concours de rénovation des façades inscrites à l'inventaire du CAUE.
Doté de nombreux prix, ces concours sont ouverts aux habitants des 27 communes du SIVOM. Les personnes intéressées sont invitées à contacter Mme PETIT, la secrétaire du SIVOM en mairie de VIGY.
Tél.: 03 87 77 91 27

Date limite d 'inscription : 1er août 2011

Pour le concours 2011 il est possible de s'inscrire par Internet.
Dans tous les cas, une photo de la réalisation doit être adressée au siège du SIVOM. Il est possible de faire la transmission par mail à l'adresse suivante : **metis.57@orange.fr**
N'oubliez pas de préciser dans l'accompagnement de la photo numérique qu'il s'agit du concours SIVOM et d'indiquer vos nom et adresse.

SIVOM
Mairie de VIGY
BP 6
57640 VIGY

Troc aux plantes et marché fermier

Sous un soleil généreux, les amateurs de jardins et de produits du terroir se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le troc aux plantes. Pour la première fois, 10 producteurs locaux avaient été conviés. Les visiteurs venus nombreux ont pu déguster les produits du terroir. Le troc aux plantes a permis l'échange de plantes, d'arbustes, de semences mais aussi de précieux conseils et astuces. 120 personnes ont apprécié l'assiette de cochon grillé préparée par Antoinette et son équipe. Un succès pour cette manifestation organisée pour la première fois et qui sera sans nul doute renouvelée l'an prochain.

Nouvelle formation à l'utilisation du défibrillateur

La municipalité organise **le vendredi 23 septembre à 20h30** à la salle des fêtes d'Argancy, une nouvelle démonstration sur l'utilisation des défibrillateurs, animée par des personnels qualifiés du corps des sapeurs pompiers d'Hagondange. **Venez nombreux !**

Formation du 8 avril 2011

Joyeux anniversaire !

90 ans de M. KRITTER

90 ans de M. MARCIALIS

90 ans de Mme MAILLARD

Restos du coeur

La dernière campagne des Restos du cœur a permis de collecter 2,2 tonnes de produits alimentaires et d'hygiène ainsi que 2165 €. Merci à tous !

Un nouveau conseil de fabrique

Suite au départ de M. René PULL qui a œuvré pendant 22 ans au sein du conseil de fabrique d'Argancy comme trésorier puis comme président, un nouveau conseil a été élu : Josyanne THIAVILLE en est la présidente, Francine GUILLAUME la secrétaire, Monique PIERSON la trésorière, les deux autres membres sont Marie-Thérèse PERRIN et Liliane ZANNOL.

Commémoration du 8 mai 1945

Les cérémonies du 8 mai se sont déroulées cette année à Ay-sur-Moselle. Un diplôme « Solidarité, Mémoire et Humanitaire » a été décerné à la mairie d'Argancy par les Anciens Combattants.

Fête nationale

Cette année, le feu d'artifice aura lieu le 13 juillet à TREMERY.

Deux bus partiront d'ARGANCY à 21h30 des arrêts suivants :

- Le premier vous attendra devant le restaurant « La Régalade » à OLGY
- Le deuxième devant la Mairie d'ARGANCY place Anne de Méjanès.
- Les habitants de RUGY seront pris au passage des bus sur la place du village à l'arrêt habituel.

Une rotation des bus se fera jusque 1H00 du matin pour ceux qui veulent profiter de la fête du village et du bal populaire après le lancement du feu.
Les lampions seront distribués dans le bus comme l'an passé.
Nous vous attendons tous très nombreux.

Messes

Juillet

Samedi 2 juillet :	18H00 à Ay/Moselle
Dimanche 3 juillet :	10H00 à Ennery
Samedi 9 juillet :	18H00 à Malroy
Dimanche 10 juillet :	10H00 à Trémery
Samedi 16 juillet :	18H00 à Argancy
Dimanche 17 juillet :	10H00 à Flévy
Samedi 23 juillet :	18H00 à Chailly
Dimanche 24 juillet :	10H00 à Ay/Moselle
Samedi 30 juillet :	18H00 à Trémery
Dimanche 31 juillet	10H00 à Ennery

Août

Samedi 6 août :	18H00 à Flévy
Dimanche 7 août :	10H00 à Malroy
Samedi 13 août:	18H00 à Ay/Moselle
Dimanche 14 août :	10H00 à Argancy
Lundi 15 août	**10H00 à Ennery**
Samedi 20 août :	18H00 à Trémery
Dimanche 28 août :	10H00 à Ay/Moselle

Septembre

Samedi 3 septembre :	18H00 à Argancy
Dimanche 4 septembre :	10H00 à Flévy

Collecte de sang

L'amicale pour le Don du Sang Bénévole Ennery Rive Droite et ses environs organise en partenariat avec l'Etablissement français du sang, les dons de sang et de plasma.

Prochaines collectes

- **Mercredi 6 juillet salle Arcabas à Trémery**
- **Lundi 5 septembre MJC Ay-sur-Moselle**
- **Mardi 22 novembre salle des fêtes Flévy/Ennery**

En 2010 dans notre secteur, 731 poches de sang et 48 poches de plasma ont été prélevées
765 personnes se sont présentées.

Don d'organes, il faut en parler

Donneur ou pas c'est à chacun de décider.
Tout le monde peut donner ses organes : jeune, âgé, malade ou en bonne santé. C'est la qualité des organes, évaluée par les équipes médicales qui est prise en compte.
Il y a deux moyens légaux de signifier son choix, la transmission orale à ses proches ou l'inscription au registre national des refus pour ceux qui y sont opposés.

Familles Rurales déménage

Familles Rurales a intégré ses nouveaux locaux :
1 rue de l'Eglise
57640 ARGANCY (en face de l'église).
Merci de prendre note de cette nouvelle adresse ainsi que du nouveau numéro de téléphone : 03 54 22 86 37.

Rattrapage de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

Afin d'optimiser le service, la Communauté de Communes en collaboration avec la SITA a élaboré une stratégie de rattrapage des collectes non effectuées.

Désormais, **le rattrapage** sur la commune d'Argancy **se fera le vendredi,** pour les ordures ménagères, le verre ainsi que le tri sélectif.

Tranquillité vacances

Venez chercher en mairie ou téléchargez sur le site de la commune le document **« tranquillité vacances »**, pour faire surveiller votre maison par la police municipale.
Remplissez-ce document et déposez-le en mairie avant de partir. Nous le transmettrons à la police municipale qui se chargera d'effectuer des rondes de surveillance.

Une galerie d'art à OLGY

Galerie125,
Galerie d'Art à OLGY

Pour contacter la Galerie : info@galerie125.fr
Site internet : www.galerie125.fr

Tél : 03 87 73 30 94 ou 06 11 81 07 98

Galerie 125
20 Rue des Roseaux
57640 OLGY

Visite sur rendez-vous

Artisan carreleur

Laurent LOSSON
Pose de carrelages sols murs
Chape traditionnelle

50 rue de Bussière
57640 ARGANCY

Tél .: 03 87 65 54 31
06 80 71 54 60

Permanences médicales

Dr JOIE
49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr LANDMANN
49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr CLAUS
2, rue du Presbytère
57640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 63

Dr DUMONT
7, avenue Charlemagne
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr CHUDZY
51, rue de Metz
57300 AY/MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr VALANCE
60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr SCHMIT
9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr HENLE
13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

Juillet

1	V	Thierry	Dumont
2	S	Martinien	
3	**D**	**Thomas**	
4	L	Florent	
5	M	Antoine	
6	M	Mariette	Joie
7	J	Raoul	
8	V	Thibaut	
9	S	Amandine	
10	**D**	**Ulrich**	
11	L	Benoît	
12	M	Olivier	
13	M	Henri	Henlé
14	**J**	**Fête Nationale**	
15	V	Donald	
16	S	ND Mont Carmel	
17	**D**	**Charlotte**	
18	L	Frédéric	
19	M	Arsène	
20	M	Marina	Valance
21	J	Victor	
22	V	Marie Madelaine	
23	S	Brigitte	
24	**D**	**Christine**	
25	L	Jacques	
26	M	Anne	
27	M	Nathalie	Chudzy
28	J	Samson	
29	V	Marthe	
30	S	Juliette	
31	**D**	**Ignace de Loyola**	

Août

1	L	Alphonse	Landmann
2	M	Julien	
3	M	Lydie	
4	J	Vianney	
5	V	Abel	
6	S	Transfiguration	
7	**D**	**Gaétan**	
8	L	Dominique	
9	M	Amour	
10	M	Laurent	Dumont
11	J	Claire	
12	V	Clarisse	
13	S	Hippolyte	
14	**D**	**Evrard**	
15	L	Assomption	
16	M	Armel	
17	M	Hyacinthe	Schmit
18	J	Hénène	
19	V	Jean-Eudes	
20	S	Bernard	
21	**D**	**Christophe**	
22	L	Fabrice	
23	M	Rose	
24	M	Barthélémy	Landmann
25	J	Louis	
26	V	Natache	
27	S	Monique	
28	**D**	**Augustin**	
29	L	Sabine	
30	M	Fiacre	Valance
31	M	Aristide	

Septembre

1	J	Gilles	
2	V	Ingrid	
3	S	Grégoire	Valance
4	**D**	**Rosalie**	
5	L	Raïssa	
6	M	Bertrand	
7	M	Reine	
8	J	Nativité de N.D	Joie
9	V	Alain	
10	S	Inès	
11	**D**	**Adelphe**	
12	L	Apollinaire	
13	M	Aimé	
14	M	Ste Croix	
15	J	Roland	Chudzy
16	V	Edith	
17	S	Renaud	
18	**D**	**Nadège**	
19	L	Emilie	
20	M	Davy	
21	M	Matthieu	
22	J	Maurice	Dumont
23	V	Constant	
24	S	Thècle	
25	**D**	**Hermann**	
26	L	Côme	
27	M	Vincent de Paul	
28	M	Venceslas	Henlé
29	J	Michel	
30	V	Jérôme	

Les permanences de gardes vont du lundi 8H au lundi suivant 8H

Pharmacies de garde

Secteur Hagondange	Tél.: 03 87 58 53 00
Secteur Thionville sud	Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison :	Tél.: 03 82 85 26 26
Pompiers	Tél.: 18
Samu	Tél.: 15
Police	Tél.: 17

Etat-civil

Naissances

Noah MERCURI né le 3 avril 2011

Diego MORDENTI né le 13 avril 2011

Sacha ORDENER né le 14 mai 2011

Mariages

Chloé FORGET et Nicolas MAYER
le 21 mai 2011

Nicole THEATE et Gérard KIRCH-MOERSCHEL
le 4 juin 2011

Nadège LALLEMENT et Philippe JUNGES
le 11 juin 2011

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2011.
Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Comment recevoir Argancy 2011 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Dates arrêtées le 15 juin 2011

Expression libre

Manifestations du trimestre

Juillet

1	Concours jeunes chevaux	- ACP
2-3	Concours amateurs	- ACP
5-6	Concours jeunes chevaux	- ACP
30-31	Fête patronale	- US ARGANCY

Août

1	Fête patronale	- US ARGANCY
15	Tournoi Régalade	- Argancy Pétanque
17-18	Coupe des moniteurs et monitrice du 57	- CYVM
19-21	Concours National	- ACP
27	Tournoi CEC	- Argancy Pétanque

Septembre

17	Tournoi officiel	- Argancy Pétanque
23	Formation défibrillateur	- Municipalité
25	Albertus Cup	- CYVM

Centres aérés
Familles Rurales

- 4 au 8 juillet 2011
- 11 au 15 juillet 2011
- 18 au 22 juillet 2011

- 1 au 7 août 2011
- 8 au 12 août 2011

Mairie d'Argancy
1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70

Rugy
Tél/fax : 03 87 77 83 85

E-mail : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.net